



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 2 février 2023**

**RAPPORT N° 32/2022  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'adoption, en application de la loi sur les routes du  
10 décembre 1991 (LRou), du projet de réaménagement de la  
Place du Marché et des déterminations de la Municipalité  
relatives aux oppositions maintenues**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis N° 32/2022 « Demande d'adoption, en application de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de réaménagement de la Place du Marché et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues », s'est réunie le 13 décembre 2022 à 18h30 à l'Hôtel-de-Ville, en salle 6. Elle était composée des personnes suivantes :

**Président·e-rapporteur :**

PLR	Mme	Sandra Marques
-----	-----	----------------

**Membres :**

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
PS	M.	Serge Ansermet	X		
da.	Mme	Hélène Gandar	X		
EAV	Mme	Nathalie Garçon	X		
PS	Mme	Monique Gavin			X
da.	M.	Alain Gonthier	X		
da.	Mme	Carole Meyer	X		
PLR	M.	Stéphane Modoux	X		
LCVL	M.	Jean-Marc Roduit	X		
PLR	M.	Christian Roh	X		
UDC	M.	Bastien Schobinger	X		
VL	Mme	Anne-Francine Simonin	X		
Verts	M.	Colin Wahli	X		

La Municipalité était représentée par :

- M. Antoine Dormond, Municipal, [antoine.dormond@vevey.ch](mailto:antoine.dormond@vevey.ch) ;

Le service était représenté par :

- M. Julien Cainne, Chef·fe de service, [julien.cainne@vevey.ch](mailto:julien.cainne@vevey.ch) ;
- M. Boris Abbet, Adjoint - Chargé de projets aménagements urbains, [boris.abbet@vevey.ch](mailto:boris.abbet@vevey.ch) ;

Représentantes du mandataire « Verzone Woods Architectes » :

- Mme Cristina Woods
- Mme Mané Lindemann

Avant de passer au sujet pour lequel la commission a été convoquée, la présidente-rapportrice informe les personnes présentes que la demande a été faite aux commissaires de savoir s'il serait nécessaire de convoquer individuellement les opposants afin de les auditionner. Il en ressort que les services concernés ont procédé à un suivi minutieux, les membres de la commission n'ont pas jugé nécessaire de procéder à une telle convocation. Les décisions ont été prises selon toutes les informations mises à disposition et en possession de tous les commissaires.

## 1. INTRODUCTION

En préambule, notre municipal M. Dormond prend la parole et nous expose un bref résumé du projet, le but de cette commission et passe la parole à Mme Woods, mandataire vainqueur du

projet du réaménagement de la place du marché. Une présentation détaillée du projet est faite par le bureau d'architecte. Cette présentation a pour but de nous donner le cadre du projet et ainsi avoir le même niveau d'information pour tous les commissaires présents de ce projet qui a été amorcé en 2017.

Mme Cristina Woods, architecte-urbaniste, accompagnée de Mme Mané Lindemann, passe en revue le projet dans son intégralité, de la création à la mise à l'enquête. Les grands axes de la présentation sont le projet en lui-même, la mobilité, les plantations, l'éclairage, les revêtements des sols et les franges habitées.

Rappel MEP : Dans le cadre du concours, il y a eu 4 intentions fondatrices qui ont été identifiées et qui ont été à la source de la réflexion. Il fallait confronter un espace d'une telle ampleur, en rive du lac donnant sur un panorama idyllique, de le dynamiser en termes de flux de mobilité ainsi que d'encourager les habitants de s'y sentir bien. De plus, il fallait penser à l'interaction entre les rez-de-chaussée et la place elle-même. Sans oublier l'un des points importants qu'est le fait de pouvoir accueillir des manifestations ponctuelles, comme le Knie, la Foire de la St-Martin ou la Fête des Vignerons.

Après le concours, le développement du projet s'est poursuivi...en collaboration avec plusieurs parties prenantes. Les riverains propriétaires et habitants qui ont demandé une harmonisation entre la frange Est et Ouest. Plusieurs terrasses ont vu le jour le long de la frange Est, ce qui a conduit à un peu plus d'égalité de traitement entre ces deux franges.

L'angle Nord-Ouest était une priorité en termes d'amélioration, d'amplification des espaces d'usages du quotidien, non commerciales, d'harmoniser l'esthétique des terrasses et de leurs aménagements.

En termes de revêtements, il fallait privilégier la simplicité et la sobriété des matériaux. Penser à la durabilité et économie de moyens pour sol et grève lacustre et simplifier l'aménagement du perré.

Le **perré** a été révélé par la fête des vigneronns 2019. Ce dernier a été restauré et sera gardé en l'état. En termes d'arborisation plusieurs plantations seront ajoutées afin de diversifier les essences d'arbres et compléter par les plantations diverses et variées.

Plan général 2022



COMMISSION ADHOC - DÉCEMBRE 2022

### **Mobilité et stationnement**

Plusieurs accès depuis « Paul-Cérésol » et « Avenue Nestlé ». Plusieurs accès à la place sont prévus, notamment :

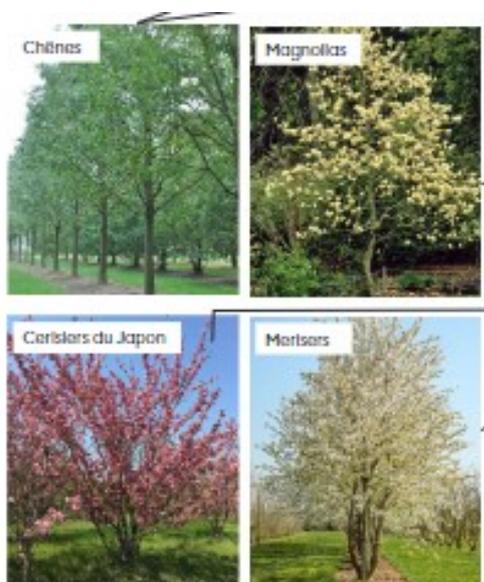
- Accès pour les livraisons
- Accès au marché
- Accès TIM (Stationnement)
- Accès bus
- Accès ayants droit
- Accès au parking

Il est intéressant de relever que depuis le dépôt du projet au Canton, il n'y a eu qu'une seule modification par le canton, celui du passage du bus par le « Bois d'Amour ». Celui-ci passera par un autre chemin. Plusieurs propositions sont en études, mais aucune d'elle n'a pu être révélée à ce jour. Dû au fait que les bus seront déviés, le passage des véhicules sera également changé afin de favoriser la mobilité pour tous les moyens de transports, voiture, piéton, autre.

Bien entendu, les accès pour les livraisons seront assurés en tout temps et les accès pour le marché ont également été étudiés pour le confort des riverains et des exposants.

## Plantations

Le plan de la DEP est présenté afin de déterminer d'une part les nouvelles plantations, les transplantations et également les abattages des arbres. Il est prévu de renforcer le mail des tilleuls au Bois d'amour. Il y aura des chênes (3 types différents) afin d'assurer la biodiversité. Des platanes seront également ajoutés.



Les arbres ont été choisis pour leur résistance au milieu urbain et au changements climatiques, pour leur aspect identitaire, diversité de port, couleurs, dimensions et feuillage dense qui crée un ombrage généreux et une fraîcheur agréable.

Cette palette arborée et conséquente sera complétée par des massifs végétaux, des fleurs et autres. Une attention particulière est donnée à la typologie de plantes déclinée selon l'emplacement des massifs (franges, plage, etc.). L'aspect léger et vaporeux, qui suit les mouvements du vent, sera également à privilégier. Le but étant de donner une harmonie au fil des saisons. Un complément possible avec des plantations annuelles est également envisageable.

Dans la partie où des habitations sont à proximité, il est prévu de mettre des plantations basses afin d'assurer la vue des habitants.

## Eclairage

Il est prévu d'y implémenter 5 mâts d'éclairage sur toute la place :

- **La rive** avec des mats bas, simple ou double sources, design sobre, orientée vers le sol
- **Le long des franges (Façades Est et Ouest)** avec des armatures suspendues et sobre avec une optique symétrique et diffuse
- **Le Bois d'Amour** avec des mâts moyens, composés de plusieurs armatures, optique ciblée et/ou diffuse vers le sol
- **Le Centre** avec des mâts très hauts, composés de plusieurs armatures avec une optique large et diffuse. Possibilité de projecteurs spécifiques pour les weekends ou pendant certains événements
- **La rue du Lac** avec une armature sur console identique aux existants de la rue
- **Le balisage** avec des armatures sous les bancs et encastrés dans les pontons

La pollution lumineuse est un aspect très important afin de protéger également les riverains. C'est la raison pour laquelle plusieurs types seront implémentés sur cette place afin d'y gagner en confort pour les riverains.

### Revêtements du sol

La gestion des eaux pluviales et surfaces perméables est importante afin de garantir une évacuation des eaux en tout temps. Il faut donc privilégier l'infiltration des eaux pluviales dans le sol et allier harmonieusement les équipements de gestion des eaux pluviales et aménagements extérieurs.

L'eau sera recueillie par ces revêtements. La palette des matériaux choisis en fonction de leurs caractéristiques techniques, économiques, esthétiques, de durabilité et de l'usage. Voici un échantillon afin de permettre de nous donner une idée des possibilités :



### Habiter les franges du côté Est et Ouest

Plus de vie dans ces franges qui deviendront des espaces d'échanges et de vie. Ça favorisera les valeurs sociales en alliant espace de rencontre et d'échange à un accueil confortable et la mobilité douce y sera favorisé.

Il faut prendre également en considération la valeur environnementale favorable à la biodiversité, amènera de la fraîcheur grâce à l'ombrage et aux plantes.

Une valeur économique non négligeable grâce à sa visibilité et attrait depuis la gare, un espace de choix pour les terrasses et les commerces, ce qui offrira une valeur d'image plus élevée.

Sans oublier l'un des points importants qui est plus de sécurité pour ces espaces grâce au flux de piétons et cyclistes plus confortables, les véhicules sont mis à distance et la facilité d'accès donnée aux moyens d'interventions incendie et secours.

Cette manière de s'y approprier cet espace permettra le bien vivre ensemble de la part des habitants et permettra un meilleur accueil pour les touristes

### Flux mobilité douce et mobilier urbain

Plusieurs « vitesses » de flux se côtoient et les chemins de passages ont été élaborés afin de favoriser le tous les types de mobilité douce ainsi que la cohabitation entre chacun de ces types :

- Flux de mobilité douce lent
- Flux de mobilité douce libre
- Lignes de désir E-O

Proposition est faite aux habitants et aux restaurateurs de favoriser une harmonie au niveau du mobilier. Les déclinaisons d'assises ont été étudiées afin de faire profiter un maximum de personnes (personnes âgées, groupe de personnes, famille, etc...).

**Une question a été posée sur le fait de savoir si des résultats ont été obtenus par rapport aux échantillons de la place du marché ?**

Oui et il y a des planches d'essai qui sont agrandies afin de tester des formats plus grands avec des pierres naturelles, plus lisses, etc. Cependant, une solution pavée sera prise en compte, car elle répond au plus grand nombre de critères fixés par la municipalité. Des exemples ont été vus à Fribourg, où les mêmes questions se sont posées qu'à Vevey. Des essais ont été fait en vieille ville de Fribourg et cette solution de pavés a été validée par plusieurs associations cantonales, notamment en ce qui concerne les personnes à mobilité réduite.

**Une question a été posée sur par rapport aux jeux d'eau et brumisateurs afin de savoir s'il y aura quelque chose dans ce sens.**

Cette idée figurait sur l'enquête. La Municipalité a décidé d'abandonné cette idée pour des raisons de coûts et d'entretien. Priorité sera donnée au Jardin Doret et pas sur la place du marché.

**Une question a été posée par rapport à la disposition des futures terrasse et savoir si les tilleuls sont appropriés dans ces espaces.**

L'intention de rester sur le tilleul est de compléter ce mail existant et de garder l'esprit dans cet espace afin de garantir une cohérence. En termes de choix de variété, il faudrait s'informer afin d'en connaître les désagréments.

**Une question a été posée par rapport au plan d'éclairage au niveau de « La Rive ». On y constate un « trou » au niveau de l'éclairage.**

Bien entendu, l'intention n'est pas d'avoir un trou noir au bas de la place du marché. Il faut voir que c'est une image et qu'elle ne représente pas forcément la réalité. L'éclairage devra correspondre au plan lumière mis en place par le service concerné.

**Une question de culture générale a été posée afin de savoir ce qu'était le béton désactivé.**

C'est un béton sur lequel on applique un produit d'activation. À la différence d'un béton normal, le béton désactivé est composé de granulats (sable, graviers, cailloux, galets, etc.) apparents. Son aspect en fait un revêtement davantage utilisé pour son aspect décoratif. Le béton désactivé a les mêmes qualités que le béton classique, notamment sa grande résistance.



**Une question a été posée concernant les pavés afin de savoir si le canton avait émis certaines réticences et s'ils étaient adaptés aux personnes à mobilité réduite.**

La Commission est informée que le canton a émis des points d'attention surtout à cause du bruit que pouvait faire les pavés. Cependant, nous sommes en dessous des normes en termes de bruit.

Par rapport au joint, plus il est fin, plus il sera adapté aux personnes à mobilité réduite. Une attention particulière sera apportée à ce niveau.

**Une question a été posée concernant sur le revêtement sur la place dédié aux véhicules afin de savoir s'il va s'user plus rapidement que le béton.**

Le pavé est plus durable, car en cas de trou, on peut plus facilement « réparer » sans trace.

**Une question a été posée par rapport au fait de savoir si le coté lac est beaucoup plus réduit dû au fait de l'espace de baignade à la base qui est devenu un espace détente.**

Différents échanges avec le canton ont donné suite à une vision plus générale et de ce fait, nous avons reporté le projet ce qui va permettre à la municipalité de revoir l'accessibilité au lac. Une zone de baignade à cet endroit pourrait poser d'autres problème (CGN). La partie du Deck a également été reporté du projet. Cependant l'accès à l'eau sera maintenu !

**Une question a été posée par rapport au cèdre qui va être supprimé. Le commissaire souhaite savoir pourquoi étant donné qu'il est magnifique et apporte de l'ombre.**

C'est une question d'espace, de gestion des flux et il n'a pas d'intérêt au niveau de la biodiversité. Pour ces raisons et après mure réflexion, il a été décidé de l'enlever, car les coûts pour le déplacer étaient démesurés. De plus, avec ses branches très basses, il créait plutôt un effet de barrière plutôt que de rassemblement.

**Une question a été posée par rapport afin de savoir pourquoi les passerelles ont été retirés. Celles-ci facilitaient les accès à l'eau. Il y en avait 3.**

Elles ont été enlevées pour éviter d'avoir des accidents et pour laisser le perré intact. La question sera reprise dans le cadre d'un masterplan des rives.

**Une question a été posée par rapport au plan d'aménagement qui montre les parties au bas de la place qui représentent des plantations basses qui ne répondent pas à la demande des opposants.**

Il est mentionné que les opposants veulent exactement la reconstitution de l'époque avant la fête des vigneron de 1999. Ces informations ont été données à l'opposante. Elle voulait une reconstitution historique du mail. Depuis le début du dépôt de l'opposition, celle-ci a été informée que ce ne serait pas possible.

**Une question a été posée par rapport à ce que montre le plan d'aménagement vers Babette's. Il est demandé ce qu'il y aura à cet endroit dans l'attente du masterplan des rives.**

Actuellement, il n'y a rien de prévu. Il y aura 3 arbres qui seront plantés sur le haut partie « plateforme ». Un revêtement sera mis de manière à être cohérent avec le prochain projet qui viendra ultérieurement.

**Une question a été posée par rapport au fait que dans les conclusions, on mentionne que la commission approuve le projet. De ce fait, la commission souhaite savoir jusqu'où va l'approbation du conseil communal.**

Le conseil communal va approuver les plans.

Demande d'un commissaire s'il serait possible d'avoir un format des plans imprimable par tous les commissaires au moins pour la commission (annexe 3A).

**Une question a été posée afin de savoir ce que c'est que la stèle « fromagerie » ?**

C'est une stèle proposée dans le concours afin d'honorer les fromagers qui transitaient par notre ville dans le 18-19<sup>ème</sup> siècle.

## **2. DISCUSSION**

### **Discussion générale de la part de la commission**

Demande d'un commissaire afin de savoir si c'est possible d'arrêter ce projet et d'investir dans la mise en place de projet solaire et plus en lien avec l'urgence climatique, plutôt que de sacrifier env. 14 mios dans ce projet.

A cette demande, la municipalité informe que c'est une très mauvaise idée, car le réaménagement de cet espace est important et répond aux demandes de l'urgence climatique. Le renouveau de la place du marché est une opportunité de donner une meilleure mise en valeur

du patrimoine, favorise le tourisme et l'économique. Cette place est emblématique pour la ville. De plus, plusieurs étapes ont déjà été finalisées. La position de la Municipalité est claire au vu des heures investies dans le projet de la part de toutes les tiers responsables. Le milieu touristique attend également que cette place puisse être enfin réaménagée.

Un commissaire mentionne que la réflexion est pertinente. Nous avons pu voir que le problème est multiple et pas seulement financier. Actuellement, le problème bloquant est dans la masse du travail et des ressources humaines à disposition. Chaque augmentation d'EPT demande une mise en place et demande des efforts pour tous. Nous avons en consultation le plan des investissements, et ce projet y est inséré. Actuellement, ce n'est pas le lieu de faire une économie afin de la mettre ailleurs.

Le raisonnement d'abandon afin de l'investir ailleurs est illusoire et cette proposition ne va pas accélérer les autres projets. Ni les employés au sein de l'administration, ni les entreprises à mandater ne sont interchangeables. On n'y gagnera pas.

De plus, si à chaque législature nous avons un projet phare qu'on abandonne, ce n'est pas une bonne idée et le message ne serait pas très positif.

Le projet ne serait pas abouti tant qu'il y a des véhicules sur cette place commente un autre commissaire. Les voitures en dessous et la place dégagée. Bien entendu, à la condition qu'il y ait des parkings en extérieurs (place de parc compensées).

La synthèse CAMAC est remplacée par le retour du canton de l'examen préalable (procédure LROU). C'est la Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) qui délivrera l'autorisation de construire et validera la levée des oppositions.

Un commissaire demande où nous en sommes avec les coûts. En effet, depuis une année les coûts de construction ont augmenté de 8%. Cette question s'écarte du préavis et il faudrait poser la question au service Travaux publics, espaces verts et entretien, et revenir avec un montant fixe. Cependant, il n'y a pour l'instant pas d'augmentation connue et chiffrée.

Interrogation d'un commissaire qui indique qu'il y a encore beaucoup d'opposition pour un projet de cette ampleur, ce n'est pas conséquent. La Municipalité nous informe que ce sont des oppositions classiques à ce type de projet.

La commission passe au vote et la question est : Est-ce que la commission souhaite entrer en matière pour le préavis 32/2022 ?

Résultat :  
Oui : 7  
Non : 1  
Abstentions : 4

### **Discussion point par point**

Une demande d'entendre les opposants en personne n'a pas été le souhait de la commission. Les opposants ont été tous entendus par la municipalité et les services concernées.

La commission passe au vote et la question est : Est-ce que la commission estime nécessaire d'entendre les opposants de manière individuelle un à un ?

Résultat :  
Oui : 0  
Non : 12  
Abstentions : 0

Afin de faciliter les discussions, la présidente-rapportrice propose de prendre chaque opposition une à une, de voter sur chacune d'elles avant de passer au vote final. La numérotation et les textes du préavis sont pris afin de faciliter la comparaison avec ce dernier.

#### **4.1 Opposition de l'AVACAH**

La municipalité ne semble pas réellement répondre à la demande de l'AVACAH qui concerne en fait un accès au lac pour les personnes à mobilité réduite. Le plan ayant été modifié afin de ne pas faire un coin « plage », de ce fait l'affectation est elle-même modifiée en « place de détente », l'opposition n'est donc tout simplement plus recevable.

Etant donné qu'il fallait procéder à une installation d'une barrière, c'est le canton qui devient responsable. D'autres pistes sont plus réalistes et mises dans le master plan pour réflexion. Ces solutions ont bien entendu été discutés avec l'opposant.

La commission passe au vote et la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :

Oui :8

Non :0

Abstentions : 4

#### **4.2 Opposition de Monsieur Laurent Busslinger**

Discussion n'est pas demandée.

La commission passe au vote et à la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :

Oui : 10

Non :

Abstentions : 2

#### **4.3 Opposition de Monsieur Raphaël Cretegy**

La commission passe au vote et la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :

Oui : 11

Non :0

Abstentions : 1

#### **4.4 Opposition de Monsieur Laurent Durer**

Demande de précision par rapport à l'emplacement de mise à l'eau du bateau au port de plaisance, ce qui fera du chemin en plus. Il est indiqué que le bateau est tiré par une voiture, même si l'opposition mentionne « une remorque à main ».

Sur la place du marché, il n'y aura plus de possibilité de mettre des bateaux à l'eau. Cette problématique sera réglée dans le master plan qui indiquera les accès à l'eau et l'emplacement des activités aquatiques. La mise à l'eau des bateaux à moteur sera probablement interdite.

Souhait de la commission : Que la plate-forme résiste au passage d'un véhicule. Ce qui a été prévu.

Les Molochs ne seront plus remis tel quel, c'est en discussion auprès des services concernés afin de trouver un emplacement plus adéquat. Cet emplacement sera remis à l'enquête.

Il est bon de préciser que les Molochs vers les terrasses n'est pas l'emplacement le plus appropriés pour les mettre. De plus, il y a une alternative dans la rue Jean-Jacques Rousseau. Un autre endroit est cependant en train d'être étudié.

La commission passe au vote et à la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :

Oui : 10

Non : 0

Abstentions : 2

#### **4.5 Opposition de Monsieur Muslija Faton**

Pour donner suite à la signature de la nouvelle convention entre l'exploitant du Garage de la Place, M. Faton Muslija et la Commune de Vevey, en date du 12 décembre 2022, l'opposition N° 4.5 Monsieur Muslija Faton est retirée.

#### **4.6 Opposition de Madame Fabienne Gollut**

Installation de fitness urbain : L'installation a été simplifiée et sera éloignée du bâtiment.

La possibilité de déplacer le cèdre a été étudié, le risque que ça échoue est conséquent et c'est très coûteux.

La commission passe au vote et la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :

Oui : 10

Non : 0

Abstentions : 2

#### **4.7 Opposition de Grande Place Investissements SA c/o Phyton Avocate. Représente immeuble de la Grande Place 23**

Ils ont la réponse à toutes les demandes et de ce fait un commissaire se demande pourquoi l'opposition n'a pas été retirée.

La commission passe au vote et à la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :

Oui : 10

Non : 0

Abstentions : 2

#### **4.8 Opposition de Monsieur Bernd Grohe**

Discussion pas demandée

La commission passe au vote et la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :

Oui : 10

Non : 0

Abstentions : 2

#### **4.9 Opposition d'Helvetia Nostra représenté par Vera Weber**

Discussion pas demandée

La commission passe au vote et à la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :  
Oui : 10  
Non : 0  
Abstentions : 2

#### **4.10 Opposition de Monsieur Marc Ligori**

La question relative au mail est revenue dans quasi toutes les discussions. Il en ressort que dans la plupart des discussions cette reconstitution/replantation du mail n'était pas désirée.

Il est intéressant de relever que les engagements pris par la municipalité le 13.11.1996 sont concrétisés dans le projet.

Cet engagement a été pris par la Municipalité de l'époque il y a plus de 30 ans. Il est souligné que cette convention signée par M. Christen n'est pas éternelle. Ce n'est pas un engagement ferme.

De plus, la convention (voir annexe 4.10\_1 et arrêt CDAP 4.10\_4) parlait d'une compensation des arbres abattus et s'engageait à une ré-arborisation, sans entrer dans les détails (quand, ou et combien ?). Ce sera fait avec le réaménagement de cette place du marché.

Quand il y a eu cet abattage en 1999, beaucoup d'opposants avaient démontré leur mécontentement. Néanmoins, cet abattage a révélé une belle ouverture et vue sur le lac, ce qui a plu à beaucoup d'habitants.

Il y a eu un vote au Conseil Communal sur le crédit cadre, et celui-ci n'a débouché sur aucun référendum pour la plantation de ces arbres. Ce qui prouve que c'est approuvé par une majorité silencieuse de la population.

La commission passe au vote et la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :  
Oui : 7  
Non : 0  
Abstentions : 5

#### **4.11 Opposition collective Oertle Philippe, Bertschy Patrick, Ferland Carole et consorts représentés par Nexus Avocats**

Opposition très bien détaillée et très intéressante. La question est de savoir comment la Municipalité compense les places de parc qui ont été réduites. L'information concernant les places de parcs doit se faire objet par objet.

L'étude d'impact n'est pas obligatoire.

Nous n'avons pas besoin de refaire le débat sur le parking souterrain à ce même endroit. Un commissaire mentionne qu'il faudrait enterrer une fois pour toute cette idée.

Au vu des nombres d'activités qu'il y a sur la ville, théâtre, cinéma, autre manifestation, il est déplorable de voir qu'il y a autant de voitures qui tournent autour de cette place de parc.

Il est relevé que malheureusement beaucoup de gens n'utilisent pas les parkings souterrains ce qui a pour conséquence que beaucoup d'entre eux tournent en ville afin de trouver une place disponible. Les parkings souterrains devraient être la priorité des personnes qui viennent sur Vevey, car il y a toujours des places libres dans les parkings en souterrain existants. L'un des seuls jours où la Municipalité a constaté qu'il n'y avait plus de place libre était celui de la St-Martin qui était considérée comme jour exceptionnel.

Un commissaire mentionne que la solution serait de supprimer toutes les places de parcs.

Les conditions du mandat d'études parallèles mentionnaient 200 places de parc pour que tous les projets soient comparables, mais prévoyaient également une diminution ultérieure de ce nombre. Ce qui a été fait par les architectes. Le projet actuel est compatible de 0 à 200 véhicules. En cas de future réduction, il suffirait d'enlever les marquages.

Ce qui a beaucoup occupé la SIC c'était le fait qu'il y avait env. 250 places derrière la gare + 150 places à la place du marché, cela représentait une bonne compensation. Il y avait à l'époque une idée de la Municipalité de mettre des places de parc dans d'autres endroit en ville de Vevey, comme par exemple à Paul-Cérésole, Rue des Communaux, etc.... A cette réponse, il y a plusieurs éléments qui ont été mentionné dans un communiqué de presse. La Municipalité était au courant que le permis de construire pour le bâtiment était échu et que de facto le projet était caduc. Il a fallu recommencer à zéro et il y a eu beaucoup d'oppositions.

Des solutions de parkings doivent être trouvée de manière pragmatique, rapide et peu coûteuse. Dès 2023, des solutions ont été trouvés et seront proposées de manière transitoire. Face à ce parking de la gare, ce n'est pas d'abandonner le projet, mais de relancer une étude en 2023 de l'ensemble de l'espace de la gare afin de l'inscrire dans le projet d'agglomération Rivelac et ainsi pouvoir compter sur des subventions du canton afin de garantir une étude cohérente entre le nord et sud de Vevey. Les CFF ont également un projet de rallongement des quais ce qui aura un impact sur la place de la gare. Il est nécessaire de réfléchir de ce pôle multimodal dans un esprit cohérent. Il est précisé qu'à aucun moment, ce projet n'a été abandonné !

Les projets de conventions établies avec les opposants ne sont jamais arrivés à des accords. De ce fait, il a fallu chercher des solutions et essayer de localiser à un seul endroit et que ce soit sur le long terme.

La Municipalité doit également travailler sur le plan de mobilité scolaire ce qui pouvait entrer en conflit avec l'aboutissement de certaines conventions qui satisfassent toutes les parties concernées.

Des contacts ont également été pris avec des propriétaires de places de parcs privés afin de trouver une solution et ainsi proposer une autre offre à la population, surtout à certaines plages horaires de la journée. Exemple : Le CAB est le détenteur d'un parking de 3 étages qui est sous utilisé. Et des exemples comme celui-ci, il y en a plusieurs sur le territoire veveysan.

De plus, construire des parkings souterrains est très coûteux et il serait, dans un souci d'économie, de chercher des solutions à moindre coûts.

Par rapport au parking de la gare, un commissaire souhaiterait des précisions sur ce projet, et savoir quelles sont les intentions de la ville. Un bâtiment était prévu en-dessus du parking, et aurait pu contribuer à le rentabiliser, mais son permis de construire est échu, et totu est à recommencer. La commune souhaite préserver la possibilité de réaliser ce parking en créant une paroi berlinoise (mur dans le sol afin de consolider le sol) à cet endroit. Le projet à ce jour était « à compte d'auteur ». Il y a des étapes à franchir et ce n'est pas possible de confier les mandats ultérieurs aux mêmes auteurs. Rien n'avait été déterminé avec précision par rapport à la répartition dans le projet.

Le fait qu'il n'y avait pas 200 places sur le projet du réaménagement fut pris comme une « trahison » par rapport à l'initiative populaire et c'est ce point qui a suscité cette opposition.

Compte tenu de la situation, la construction et la rentabilité d'un parking souterrain sous la place du marché ou sous le bois d'amour (Présence du lac, contraintes liées à l'ISOS, collecteurs à dévier, arbres existants à déplacer, bâtiments existants à conserver...) sont mise en doutes. Un commissaire estime que pour être rentable le stationnement devrait être facturé entre CHF 4.-- et CHF 5.-- de l'heure.

Le crédit d'étude pour la place du Marché a été voté à 150 places et il n'y a pas eu de référendum. Ce qui prouve que c'est approuvé par une majorité silencieuse de la population, commente un commissaire.

Le mandat d'études parallèle était de 200 places. Les espaces publics actuellement prévues sont plus larges ce qui explique le nombre réduit à 150 places.

Le projet a été réalisé avec 200 places et réduit à 150 places liés à d'autres oppositions afin de favoriser la frange Est et Ouest pour une égalité de traitement.

Ces dernières années des comptages ont été réalisés et il y avait en moyenne 302 places de stationnement libres pendant la semaine. En 2017, il y avait 230 places de libres ce qui résulte à une augmentation du nombre moyen de places disponibles. De plus, le parking Manor a été agrandi avec la compensation d'ouvertures les weekend et jour fériés. De ce fait, la Municipalité ne peut pas être tenue responsable de ne pas vouloir augmenter les places de parc.

Le fait d'avoir des parkings en périphérie amène plutôt les gens à consommer en ville et profiter de déambuler à Vevey, surtout pour les personnes qui arrivent par le train ou par les bus.

Par rapport à la question des promesses faites lors du débat sur le parking souterrain, un commissaire relève qu'un vote est un vote, et que quoi qu'on puisse penser des arguments utilisés, il n'y a pas à y revenir. Le comité d'opposition à l'initiative de son côté n'a jamais eu de réponse de la part des initiants quant au coût de leur projet.

Le parking souterrain a été refusé par la population. Cette volonté va dans le sens de la population habitant à « Jean-Jacques Rousseau ».

Il est bon de relever que la mention du parking au bois d'amour est une solution proposée par les opposants.

La commission passe au vote et la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :

Oui : 7

Non : 4

Abstentions : 1

**Les oppositions suivantes recourent par leurs thèmes des oppositions déjà traitées (voir tableau des oppositions par thème en annexe). La commission n'a pas recommencé la discussion à chaque fois**

#### **4.12 Opposition de Patrimoine suisse représenté par Monsieur Alexandre Antipas**

Discussion pas demandée

La commission passe au vote et la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :

Oui : 10

Non : 0

Abstentions : 2

#### **4.13 Opposition de Pro Riviera représenté par Anne-Lise Knopf**

Discussion pas demandée

La commission passe au vote et la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :  
Oui : 9  
Non : 1  
Abstentions : 3

#### **4.14 Opposition de la SIC Vevey et environ**

Discussion pas demandée

La commission passe au vote et la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :  
Oui : 7  
Non : 4  
Abstentions : 1

#### **4.15 Opposition de Messieurs Eric Teyssere et Christian Reymond**

Discussion pas demandée

La commission passe au vote et la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :  
Oui : 8  
Non : 0  
Abstentions : 4

#### **4.16 Opposition de Madame Marianne Wahli**

Discussion pas demandée

La commission passe au vote et la question est : Qui est d'accord pour lever l'opposition ?

Résultat :  
Oui : 9  
Non : 0  
Abstentions : 3

### **3. VOTE**

- **Détermination de la Commission de l'environnement et de l'énergie :**  
Préavis accepté à l'unanimité des membres présents (mais la partie levée des oppositions n'a pas été traitée dans son ensemble, uniquement celles comportant des enjeux liés à notre commission). La présidente Helen Foster Vevey, le 8 décembre 2022.
- **Détermination de la Commission des finances :**  
La commission des finances dans sa séance du 30 novembre a décidé par un vote unanime qu'elle n'avait pas à présenter de préavis sur cet objet, dans la mesure où les conclusions ne mentionnaient aucun élément d'ordre financier.
- **Délibérations de la commission ad hoc :**  
La commission ad hoc en charge d'étudier le *préavis « Demande d'adoption, en application de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou), du projet de réaménagement de la Place du Marché et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues »* a voté les conclusions du préavis N°32/2022, **avec 8 pour, 4 contre et aucune abstention.**

#### 4. CONCLUSIONS

En conclusion, c'est avec 8 oui, 4 contre et aucune abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 32/2022, du 28 novembre 2022, concernant la « Demande d'adoption du projet de réaménagement de la Place du Marché et des déterminations de la Municipalité relatives aux oppositions maintenues » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### d é c i d e

1. d'adopter le projet d'aménagement de la Place du Marché et les déterminations de la Municipalité telles qu'amendées (point 4.5) relatives aux oppositions maintenues en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou).

Pour la commission ad hoc  
La Présidente rapportrice



Sandra Marques

Séance terminée à 21h37

Vevey, le 22 janvier 2023